



Fédération Française de Billard

Projet

convention

« club avenir »

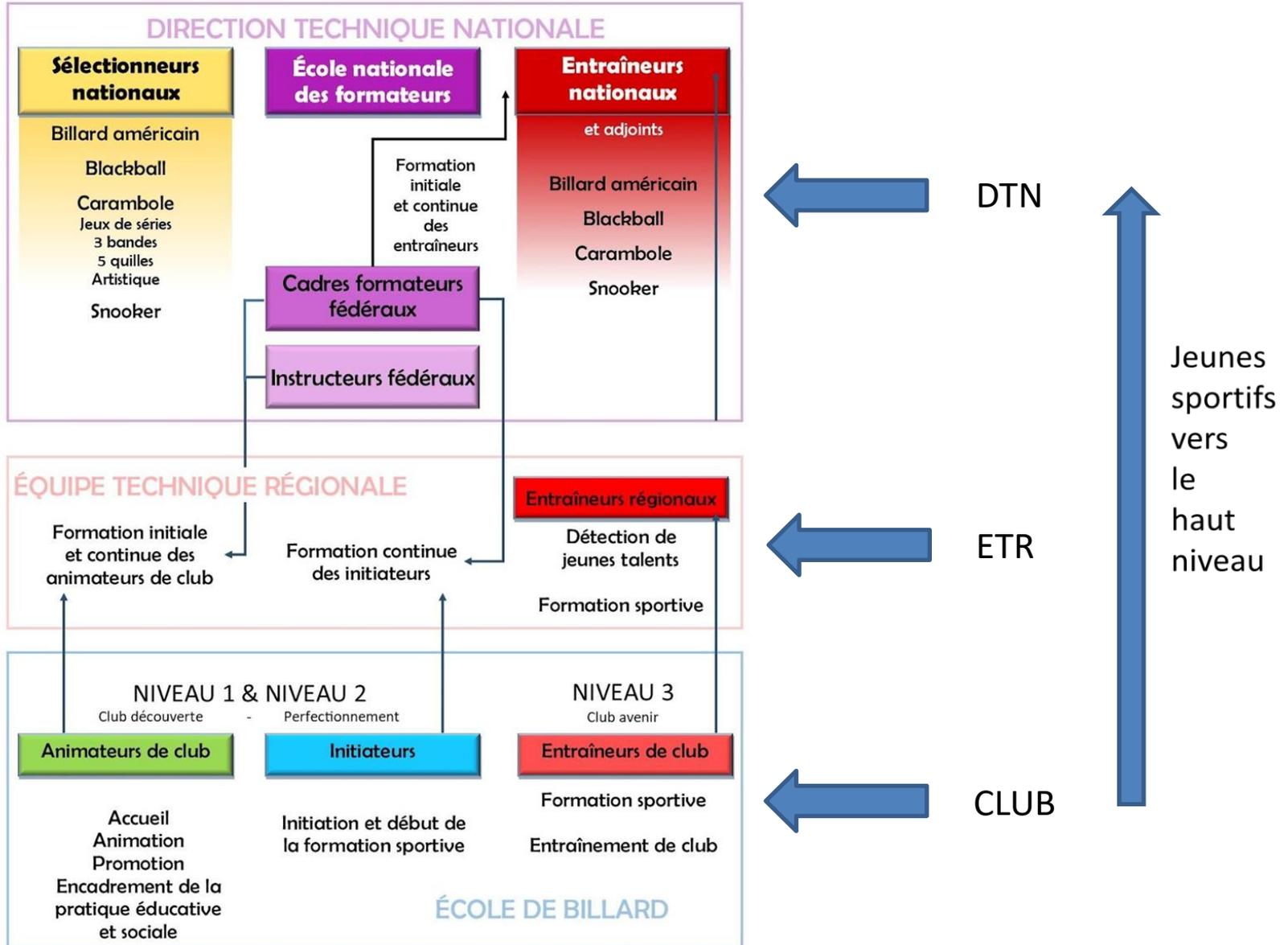
Février 2022

Contexte du projet « club avenir »

- **Reconnaissance du caractère haut niveau** des disciplines du sport billard : américain, blackball, carambole 3-bandes et snooker
- **Projet de performance fédéral (PPF) 2022-2025**, la FFB doit organiser sa politique sportive de haut niveau sur deux volets :
 - ✓ Un programme « d'accession à la pratique de haut niveau »
 - ✓ Un programme « d'excellence ».

Programme « d'accession à la pratique de haut niveau »

- Ce **projet « club avenir »** s'inscrit plus particulièrement dans le programme d'accession à la pratique du haut niveau
- Le programme d'accession à la pratique du haut niveau a pour objectif le **recrutement, la détection et la formation sportive des jeunes talents**
- Ce programme intègre par conséquent des **clubs**, les **Equipes techniques régionales (ETR)**, et la **Direction technique nationale (DTN)**



Conditions du succès au niveau du club

- **Développer le recrutement des jeunes** par le club
(plan d'actions)
- **Améliorer l'assiduité des jeunes** dans la pratique et à l'entraînement (encadrement, animation)
- **Garantir l'assiduité des encadrants** (rémunération)
- **Développer la compétence des encadrants**
(formation initiale et continue)

Conditions du succès au niveau de l'ETR

- Inclure ce dispositif « club avenir » dans le programme conventionné ETR Ligue-FFB
- Identifier et accompagner les clubs susceptibles d'intégrer le dispositif
- Evaluer l'encadrement mobilisable (entraîneurs)
- Evaluer les besoins en formation de l'encadrement
- Suivre et animer l'activité sportive des jeunes en région (stages, évaluations, compétitions U15 et U18)
- Aider avec les entraîneurs régionaux
- Engager financièrement la ligue

Conditions du succès au niveau de la DTN

- Développer les programmes spécifiques d'entraînement pour les différents niveaux de joueurs et pour les différentes disciplines
- Poursuivre la formation des entraîneurs
- Assurer l'animation du réseau des ETR
- Contribuer à mobiliser des financements
- Veiller à la complémentarité des différentes interventions et des différents niveaux de la structure fédérale : Clubs – ligues – niveau national FFB

« Club avenir » : fiche signalétique

- Club organisé pour **recruter** des nouveaux pratiquants
- Club organisant déjà une **école de billard** (plutôt labellisée de niveau 2 perfectionnement)
- Club pouvant mobiliser des **entraîneurs formés ou à former**, dans le club ou extérieurs au club
- Club tourné vers la **pratique sportive du billard**, vers l'accueil et la formation des **jeunes** (cf projet du club)

Convention « Club avenir »

- Convention tripartite club-ligue-FFB nationale
- Convention qui décrit les moyens mobilisés par le club
- Convention qui décrit les moyens apportés par la ligue
- Convention qui décrit les moyens apportés par le niveau fédéral

Créneaux d'entraînement U15

« Club avenir »

- Un entraîneur de club (formé ou à former : cf module du DECF)
- 4 à 6 jeunes sportifs par créneau
- Condition d'accès : U15 + billard d'argent
- Volume horaire d'entraînement : 2 séances par semaine de 1h30
- Matériels nécessaires : 2 billards + queues de billard pour les jeunes

Créneaux d'entraînement U18

« Club avenir »

- Un entraîneur régional (formé ou à former : cf module du DECF)
- 4 à 6 jeunes sportifs par créneau
- Condition d'accès : U18 + billard d'or
- Volume horaire d'entraînement : 2 séances par semaine de 1h30
- Matériels nécessaires : 2 billards + queues de billard pour les jeunes

Projet Coûts/Financement « Club avenir »

Coût de l'entraîneur grade club (pour U15)

- 2 séances de 1h30 par semaine pendant 30 semaines

Exemple :

- Rémunération de 13 €/heure hors charges
- Soit 1439 € par saison pour l'encadrement d'un créneau

Coût de l'entraîneur grade régional (pour U18)

- 2 séances de 1h30 par semaine pendant 30 semaines

Exemple :

- Rémunération de 16 €/heure hors charges
- Soit 1771 € par saison pour l'encadrement d'un créneau

NB : statut entraîneur = microentreprise ou chèque emploi associatif

Projet Coûts/Financement « Club avenir »

Financements pour le club

1) Financement du club lui-même

- Cotisation joueurs
- Fonds propres du club
- Subventions locales

2) Financement émanant de la ligue

- Convention « club avenir »

3) Financement émanant de la FFB nationale

- Subvention PSF
- Subvention Appel à Projet (mise en place)
- Convention « club avenir »

Projet Coûts/Financement « Club avenir »

Financements pour la ligue

1) Financement de la ligue elle-même

- Fonds propres de la ligue
- Subventions régionales

2) Financement FFB nationale

- Subvention PSF
- Convention Ligue-FFB ETR

Echéancier possible « Club avenir »

- Etat des lieux des clubs susceptibles d'intégrer le dispositif par les ETR : février - mars 2022
- Echanges avec les élus des ligues pour validation du projet : février - mars 2022
- Validation du projet définitif par le Comité directeur FFB : avril 2022
- Mise en œuvre : septembre 2022